



Règlement intérieur

PREAMBULE

Le fonctionnement du club repose sur le Bénévolat, il est conditionné à l'implication de chaque adhérent dans les tâches courantes (Assemblée générale, organisation de tournois, accompagnement des jeunes, animations diverses...).

Tout adhérent (ou représentant légal des adhérents mineurs) doit avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter les termes.

INSCRIPTIONS ET COTISATIONS

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

La cotisation comprend la licence et son assurance (reversée à la FFBad, la Ligue et le Comité Départemental) et la part du club, utilisée pour son fonctionnement.

Le conseil d'administration fixe chaque année le montant de cette cotisation.

Dans le cas où des licenciés du Club bénéficieraient d'une prestation spécifique, il pourra leur être demandé une majoration de la cotisation.

L'inscription n'est définitive qu'à la réception de l'imprimé fédéral, du certificat médical ou du questionnaire médical, de l'accusé de lecture du présent règlement ainsi que du paiement qui peut être effectué en 3 versements maximum, en chèques vacances, chèques loisirs, tickets sport....

Un délai de 2 mois maximum est accordé pour déposer son dossier complet auprès du club, à compter du début de la saison sportive.

TENUES ET MATERIEL

Le port de chaussures adaptées au sport en salle est exigé. Le prêt de raquettes est possible en début de saison mais les adhérents doivent avoir acquis leur propre matériel lorsque leur inscription est effective.

Les volants sont fournis lors des entraînements encadrés, les adhérents devront fournir leurs propres volants lors des temps de jeu libre.

Les adhérents se doivent d'aider à installer et à ranger poteaux et filets lors des séances.

De même ils doivent veiller à laisser la salle propre en ramassant les divers déchets (volants, bouteilles, mouchoirs...).



TOURNOIS ET STAGES

ADULTES

Le club ne prend pas en charge les inscriptions des adultes aux tournois individuels, chacun doit s'inscrire par ses propres moyens.

Les adhérents qui souhaitent prendre part à la vie du club en suivant des stages d'arbitre ou d'animateur seront pris en charge financièrement par le club, mais devront s'engager par écrit à suivre l'intégralité de la formation et à la mettre au service du club pendant au moins 2 saisons. En cas de non-respect, ils devront rembourser leurs frais de formation.

JEUNES

Concernant les jeunes compétiteurs, le club prend à sa charge la gestion et le financement des inscriptions aux tournois jeunes (poussins, minimes, benjamins, cadets).

Pour ce qui est des stages organisés par la Ligue ou le Comité 22, le club participera à hauteur de la moitié des frais, les parents devant en faire l'avance.

INTERCLUBS

Une commission sportive, composée des membres du bureau et des capitaines de la saison précédente, compose les différentes équipes jouant en Interclub Adulte en fonction des classements et niveaux de chacun des joueurs.

Les joueurs ayant accepté d'être sélectionnés, s'engagent auprès de leur capitaine à respecter cette participation.

Coupon à remettre signé avec le dossier d'inscription :

✂-----

J'ACCEPTÉ LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné(e).....atteste avoir pris connaissance du présent règlement.

A Saint-Brieuc, le

Signature du licencié
(ou des parents pour les mineurs)

